

Fondé en 1893

Fondé en 1893

Abonnements: 4 mois 5 francs, 6 mois 7 francs, 1 an 12 francs

Publicité: Les Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux de journal

Samedi 21 MARS 1908

PROCHAINEMENT LE SATYRE DE WAGNONVILLE par Oscar Méténier GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT EN MARCHÉ

A travers les agitations confuses de la Chambre, malgré la politique générale si incohérente et si souvent rétrograde du ministère, l'œuvre de la réforme fiscale se poursuit. L'impôt sur le revenu sera voté. Le piège de l'amendement Aumont a été brisé; et si le ministre des finances et la commission de législation fiscale continuent à agir avec vigueur et avec ensemble, toutes les difficultés que les adversaires de la réforme accumulent sur la route seront aisément écartées. Ils n'ont réussi à créer ni dans la classe ouvrière, ni dans la classe des cultivateurs, les malentendus qu'ils espéraient. En fait, les ouvriers, les salariés, seront déchargés de la contribution personnelle mobilière qu'ils paient aujourd'hui presque partout, et ils ne seront pas atteints par le nouvel impôt. Aux précautions déjà prises par le projet à cet égard, le ministre et la commission ont déclaré qu'ils en ajouteraient d'autres; et toutes ensemble sont décisives. On n'additionne pas les salaires des divers membres de la famille. Pour chacun d'eux, le minimum exempté qui dans les petites communes de 3,000 âmes et au-dessus était prévu à 1,250 francs, est élevé à 1,500. On sait qu'il est déjà de 1,500 francs dans le projet pour les communes de 3,000 à 10,000, qu'il est de 2,000 francs pour les communes de 10,000 habitants et au-dessus; et que pour la Seine il est de 2,500 francs. En outre, pour les 1,000 fr. de salaire au-dessus du minimum exempté, l'impôt est réduit de 7/8. Et comme le taux de l'impôt est de 3 %, cela tombe à quelques centimes. Prenons, par exemple dans les communes de moins de 10,000 âmes un ouvrier qui a un salaire de 1,800 francs. Pour les 1,500 premiers francs il ne paie rien; pour les 300 francs qui suivent, il ne paie que un huitième du tarif plein; il ne paie donc que le huitième de 9 francs, c'est-à-dire 1 fr. 10 (un franc dix centimes); et si l'on ajoute la charge de famille; car nous allons introduire dans la loi une disposition qui déduit du revenu une certaine somme par chaque personne ascendante infirme, femme ou enfant mineur à la charge de l'ouvrier. Les salariés ne paieront donc absolument rien par le fait du nouvel impôt, et ils seront, je le répète, déchargés de la contribution mobilière, par la part de l'Etat bien entendu.

Je sais bien que, dans ces termes, la réforme n'offre pour le prolétariat industriel qu'un intérêt minime. Mais l'essentiel est de construire un système fiscal qui appliqué aux revenus véritables selon une échelle progressive, permette à la démocratie française, dans un avenir assez prochain, de diminuer ou de supprimer certains impôts de consommation et de doter les grandes œuvres d'assurance sociale contre la vieillesse et contre le chômage. L'impôt général et progressif sur le revenu, tel que nous le votons, sera, avec les droits successoraux remaniés et les grands impôts napoléons que nous proposerons sans délai le moyen financier des réformes sociales.

C'est là qu'est, pour le prolétariat des usines, s'il sait regarder un peu devant lui, s'il sait avoir cette faculté de la prévoyance qui est la force des classes plus encorées que des individus, c'est là qu'est l'intérêt de l'œuvre que nous accomplissons en ce moment. C'est en vain aussi que les adversaires de la réforme ont livré bataille à propos des bénéfices agricoles. Il aurait été scandaleux d'exempter de tout impôt ces très gros fermiers, ces grands entrepreneurs de culture qui sont parfois, en fait, de riches bourgeois. Aujourd'hui ils paient la contribution personnelle mobilière, parfois assez élevée. La faire disparaître complètement et ne rien leur demander sur leur revenu aurait été une injustice, contre laquelle les artisans, les petits commerçants, les modestes propriétaires fonciers auraient eu le droit de se révolter. L'essentiel est que cet impôt soit ménagé de telle sorte qu'il ne risque pas d'atteindre les petits exploitants, petits fermiers ou petits métayers. En considérant que le bénéfice agricole de l'exploitant est égal à la rente payée au propriétaire, le gouvernement et la commission avaient commis une erreur. Je crois en avoir fait la démonstration et à la commission, et à la Chambre; et certainement le bénéfice agricole ne sera évalué qu'à la moitié de la rente foncière. Ainsi quand une propriété, affermée ou exploitée à colonage, à métayage, rapportera à son propriétaire 3,000 francs, le bénéfice agricole du métayer et du fermier ne sera évalué qu'à 1,500 francs tout au plus. Et comme jusqu'à 1,500 francs le bénéfice agricole est exempté par le projet de tout impôt, les métayers et les petits et moyens fermiers ne paieront absolument rien du

chef du nouvel impôt; et ils seront complètement déchargés de la contribution mobilière, de l'impôt des portes et fenêtres, de plus, comme l'impôt foncier est diminué, ceux des métayers ou fermiers qui ont à leur charge une partie de l'impôt foncier ou le tout, seront dégrévés encore par là. Et si l'on se rappelle que les propriétaires cultivateurs, ceux qui travaillent de leurs mains leur propre domaine, sont complètement exonérés de tout impôt, quand leur revenu ne dépasse pas 1,500 francs et qu'au-dessus de ce chiffre ils bénéficient de larges dégrèvements, quand on se rappelle que les paysans propriétaires n'ayant plus à payer ni l'impôt des portes et fenêtres, ni l'impôt foncier, ni la contribution mobilière qui est supprimée, seront pour la plupart, complètement exemptés de l'impôt foncier (pour le principal), on est bien obligé de dire que l'ensemble de la démocratie rurale, dans toutes ses catégories, propriétaires cultivateurs, métayers, petits et moyens fermiers, a un intérêt de premier ordre au vote de la réforme.

Cela, tous les députés de tous les partis sont contents de l'avouer aujourd'hui. Et il y a même des conservateurs, ceux qui représentent des régions rurales où domine la petite propriété, qui ne pourront pas refuser leur vote au projet Caillaux. Ce projet deviendra loi si la démocratie impose le vote au Sénat par une vigoureuse agitation légale. L'impôt général et progressif sur le revenu, les retraites ouvrières et paysannes, selon le type adopté par la Chambre précédente, et doit être aux élections municipales prochaines, aux élections sénatoriales qui suivront, le « minimum » d'exigences de la démocratie. Qu'elle refuse nettement ses suffrages au second tour de scrutin comme au premier à tout candidat qui ne prendrait pas à cet égard des engagements précis. Le peuple n'a pas su jusqu'ici tirer du mécanisme légal qu'il a en mains tous les effets qu'il en peut obtenir. Qu'il se réveille enfin, qu'il s'organise et qu'il agisse. Des problèmes de plus en plus vastes se posent pour lesquels une vigoureuse action populaire est indispensable. Que le peuple ouvrier et paysan fasse, à propos des réformes qui sont maintenant à l'ordre du jour, l'apprentissage de cette vigoureuse action politique qui, soutenue, fortifiée par une saine et énergique organisation syndicale, permettra la conduite de réformes et de conquêtes en conquête, jusqu'à cet ordre nouveau dont le socialisme est la formule.

JEAN JAURES.

Hier & Aujourd'hui

LE DROIT AU TRAVAIL

La question du « Droit au travail » vient d'être posée à la Chambre de Commerce d'Angleterre, par le citoyen Ramsay Mac Donald, secrétaire du « Labour Party ».

Le projet de loi « Unemployed Workmen Bill » a été adopté par la Chambre de Commerce qui tout homme ou toute femme sans travail, sans emploi, fut pourvu d'ouvrage par les autorités locales, communales; et que, au cas où elles n'y pourraient pourvoir, elles fussent tenues de soutenir aux besoins de chômage et, le cas échéant, aux besoins de leur famille. Ils possèdent ainsi le véritable principe socialiste de l'obligation pour l'activité, dans l'ordre économique actuel, pour assurer l'entretien des victimes des crises industrielles, des chômeurs involontaires.

Mais, par contre — et c'est un point fort délicat — ils inscrivaient une répression rigoureuse contre les chômeurs volontaires, les fainéants professionnels. Contre eux, contre ceux refusant de parti-pris de faire, des tribunaux, jugeant sommairement, au cas où ils ne pouvaient trouver de travail, un délai de six mois, dans une colonie agricole où on les aurait soumis au régime du travail forcé.

LA MISSION LAIQUE

Le gouvernement vient d'obtenir du Sénat le vote du projet de loi déjà accepté par la Chambre qui attribue une subvention de dix-huit mille francs à la Mission laïque, c'est-à-dire aux écoles laïques en Orient. Jusqu'à présent, tout l'argent de l'Etat républicain, en assez grosses sommes, allait aux écoles congréganistes, à ces bonshommes, c'est-à-dire aux agents de l'étranger, aux amis de l'Eglise romaine. Les écoles laïques ne recevaient pas un sou. Désormais, elles recevront une subvention annuelle de dix-huit mille francs. Là-dessus, les curés ont crié comme des chats qu'on écorche ou comme un putois pris au piège. Il semblerait vraiment que ces dix-huit mille francs leur appartenaient et que c'est de l'argent qui leur venait.

ma, elles recevront une subvention annuelle de dix-huit mille francs. Là-dessus, les curés ont crié comme des chats qu'on écorche ou comme un putois pris au piège. Il semblerait vraiment que ces dix-huit mille francs leur appartenaient et que c'est de l'argent qui leur venait.

Donner quelques mille francs à la Mission laïque, c'est dépouiller d'autant les moines et missionnaires. Déjà la République est affreusement persécutée, et le gouvernement vient de donner une nouvelle preuve de son esprit sectaire. Cinq cent mille francs au bas mot pour les écoles congréganistes, dix-huit mille francs pour les écoles laïques, voilà le bilan.

LE POMPIER

Le jour où Wenceslas Moulard effectua officiellement sa demande d'incorporation à la compagnie de sapeurs-pompiers de Tréguigny-sur-Pirouet, ce fut dans tout le village un extravaganse éclat de rire.

« Venu à Tréguigny comme enfant assisté, Wenceslas gardait de ses obscures origines un air d'indéfinissable ahurissement, que soulignait un regard étonné, que saignait d'avorton, jambes maladroites, sa maigre épaule déjetée, tête en pain de sucre couronnée d'une tignasse d'éponge.

« Le premier dimanche du mois suivant, la compagnie faisait l'exercice, non seulement tout Tréguigny, mais tout Concy, tout Bourgnon, sans compter les villages qui se payent la tête de Wenceslas Moulard, le plus cocasse, le plus caricatural, le plus bouffon pompiers que l'on ait jamais vu.

« On se demandait sans méchanceté, parce qu'au fond Wenceslas jouissait de l'estime du pays, comment un homme de cette sorte, avec ses yeux flamboyants, sa tête en pain de sucre, pouvait être un pompier.

« Wenceslas, tout plumet se décroche! — Wenceslas, prends garde à ton fusil, tu vas éborgner Dupont! — Wenceslas, faudra changer ta tête; elle est trop petite pour ton casque! — Etc., etc., etc.

« Trois mois plus tard, par une nuit noire de février, le bourg de Tréguigny s'éveilla en sursaut. Au feu! criait-on. Au feu aux Oseraies! Les fenêtres s'ouvrirent. Les gens sortirent de leurs logis et ce fut un galop général vers la ferme des Chavats, qui était située en contre-bas de la route de Bourgnon, entre cette route même et le manoir appelé Pirouet.

« Les Oseraies flambaient, en effet. Les bannes de paille avaient pris d'abord, on ne savait comment, puis les étables dans lesquelles les bestiaux bouquaient. Enfin, la maison d'habitation commença à être atteinte à son tour. En grand tohu-bahu, le personnel de la ferme s'efforça de constituer une chaîne à laquelle s'ajoutaient les nouveaux arrivants, mais qui réussissait à peine à jeter chaque minute un demi-seau d'eau sur le brasier, tandis que, d'autre part, les gens déployaient un zèle inutile à vouloir extraire de leur prison léchée par les flammes les vaches et les chevaux terrifiés.

« Me! de même! Les deux vaches s'élançèrent vers le bétail. — Adieu! L. La petite!... Où es-tu?... Au secours, bon Dieu, au secours! Ils allaient follement s'engouffrer par la porte qui vomissait de la braise, mais la pointe autoritaire de Graclois, le lieutenant de pompiers, les arrêta: — Halte!... Pas de malheur, hein! Restez là!...

« Puis se retournant vers ses hommes: — Hé, les gas!... Qui va là-dedans? Il y a la petite à sauver! — Nicolas, le boucher, et Cremet, l'instituteur, se précipitèrent. — A leur tour, ils foncèrent, tête baissée. Malédiction! Dans cet instant même, la toiture s'effondra, déchaînant sur le ciel un éboulement d'épouvante.

« Et lorsque se connut plus de bornes lorsqu'à travers le roulement gigantesque de l'incendie, un cri perçant se fit entendre: — Papa!... Mère!... — C'était Wenceslas qui appelait ses parents. — Du coup, le lieutenant dut se battre avec Chavats pour l'empêcher de passer malgré tout. Les gens se bouchèrent les yeux et les oreilles pour ne plus voir ni entendre. Quant à la mère Chavats, elle gisait, évanouie.

« Or, au moment où l'on attendait l'irréparable, une silhouette falote se dessina en contre-haut de la ferme, sur la route. — Le lieutenant Wenceslas, grimaçant, le lieutenant... Pas pressé, le bougre!... Qu'est-ce qu'il va faire? — Ce que faisait Wenceslas, voici: Il jetait son casque dans le brasier, relevait ses pantalons, vidait un seau d'eau sur ses cheveux d'éponge, puis, goguenard, criait de sa voix de fausset: — Je rentre là-dedans chercher mon casque! Il sauta à pieds joints de la route au milieu des flammes. On le vit s'empêtrer dans le tourbillon, montrer une fois encore sa face livide contournée d'un rire de folie ou de victoire, et puis plonger.

« Et, malgré que vingt secondes se fussent à peine écoulées, personne ne l'attendait déjà plus, quand il surgit, accroché à une cheminée demeurée debout du côté des « tables » et portant sur sa tête un fardeau noué « à la couverture. — Tenez bon, on y va! encouragea le lieu tenant. Wenceslas se répondit pas.

« Il disparut à nouveau, ressortit enfin par la brèche de la porte, et, déposant Adolphe inanimé, mais vivante, dans les bras des vieux Chavats: — Wenceslas, singe-t-il, ton plumet se décroche! Wenceslas, ton fusil va éborgner le voisin! Wenceslas, faudra changer la tête!... Allons, rigolez, vous autres! Mais non, personne ne rigolait plus. Les Chavats regardaient des mots sans suite. Ce que voyant, le lieutenant Graclois dit tout sang-froid, tira l'épée, rassembla sa compagnie, commanda: Présentez armes! et tenant devant lui la maison, tira ses deux sabres, fit battre ses tambours aux champs.

« Notre nouveau feuilleton Dramatique, Local, Inédit Le Satyre de Wagonville par OSCAR METENIER PARAITRA PROCHAINEMENT

ECHOS

NOCES INTERROMPUES A Ballingrue, en Irlande, un jeune homme laissait la cour à une jeune fille du voisinage. Ses dispositions changeant et un autre beau le courtisa. Il épousa la seconde, événement d'ailleurs, car le père de la première avait l'habitude de divorcer et de se remarier. L'abandon de la première fiancée avait causé une vive indignation dans le pays. Le soir du mariage, le couple se rendit à la maison nuptiale et consuma vigoureusement l'histoire. Sur le coup de minuit, trente hommes masqués pénétrèrent dans la maison et séparèrent les conjoints qui s'apprêtaient, après les agapes familiales, à jour de la soirée. La jeune femme fut reconduite chez son père, et défilée lui fit au mari de chercher à la revoir.

UN HOMME HEUREUX

Sophocle a dit que ce n'est qu'au dernier instant de sa vie que l'on peut dire d'un homme qu'il a été heureux ou non. Le grêle grec a attendu pendant des siècles un digne. Celui-ci vient d'être prononcé par Johann Schmidt, du canton d'Argovie, en Suisse. Johann Schmidt a écrit sur la porte de sa maison: « Je l'aimerais l'homme le plus heureux du monde. » Et il explique: « Je n'ai, en effet, jamais été malade et je n'ai jamais été inquiet de l'avenir. Je mange bien, je dors bien et je n'ai aucune peine à dormir. » Il déclare qu'on ne peut rien désirer de plus. Johann Schmidt se contente d'un régime de 100 francs par mois que lui légua son père. Il n'a jamais cessé d'habiter la même maison.

LEURS PERRUQUES

Un savant allemand a soumis à ses investigations scientifiques les chevelures de toutes les différences. La blonde: 140,419 cheveux. La brune: 106,444. Le noir: 102,082. La rousse: 93,740.

Après deux ans rendue à sa mère

Grâce à l'appel que nous avons lancé en faveur de cette mère désespérée, Mme Colle retrouve son enfant disparue depuis deux ans et reconnue par la brigade mobile à Hautmont.

Le 24 décembre dernier, nous signalions la détresse d'une mère, Mme Colle, qui était depuis dix-huit mois, sans nouvelles de sa fille, partie avec des trépassés qui l'avaient confiée pour quelque temps. En vain, Mme Colle s'était adressée à la police parisienne, à tous les échos de la justice, lorsque nous lui rendîmes visite dans son misérable logis. Elle nous confia sa douleur et sa tristesse profonde. Apitoyé par ce malheur si réel, nous l'avons révélée au public et demandant qu'on recherchât activement, l'enfant pour la rendre à sa mère éplorée. Nous avons jeté le grand cri: Justice et Secours à pour cette humble. Justice vient d'être rendue, car le secours



Fernande COLLE

n'a pas tardé. Mme Colle retrouve son enfant grâce à l'appel que nous avons lancé en sa faveur, et la joie de cette mère, les pleurs attendris de l'enfant apportent à l'effort que nous avons tenté, la plus précieuse des récompenses.

A la recherche de l'enfant

C'est à M. Faivre, l'actif commissaire divisionnaire de la brigade mobile du Nord que revient l'honneur d'avoir découvert la retraite de l'enfant. Il y a trois semaines environ, ce magistrat, sur les indications reçues de ses inspecteurs lancés sur les traces de la famille Mattet qui avait disparu de Saint-Quentin, avec la petite Colie, se rendait en ce lieu. A la suite de minutieuses recherches, M. Faivre découvrit des indices lui permettant de retrouver la fillette.

Mercredi, il quittait Lille avec trois inspecteurs de son service, et visitait consciencieusement les villages des environs d'Avennes qu'il avait traversés une caravane de romanciers. D'Avennes, les policiers se dirigèrent toujours, suivant les nomades, vers Hautmont, sous-le-Bois, et arrivaient enfin à Louvroil, commune proche de Maubeuge où se tenait la foire annuelle.

Dans ce village, M. Faivre se trouva en présence d'une bande de 150 à 180 romanciers, divisés en quatre groupes, campés en une quarantaine de voitures disséminées dans la commune. Ils étaient à neuf heures du matin, le magistrat, accompagné d'un de ses inspecteurs, se présentait dans l'un des campements des nomades. Non sans quelques difficultés il put trouver la roulotte de la famille Mattet. En cet espace restreint vivaient Paolo Mattet, dix-huit ans, sa femme, sa belle-sœur âgée de six-huit ans, ses trois enfants, âgés de cinq, quatre et deux ans et demi, et enfin la jeune Fernande Colle.

Interrogé par M. Faivre, le nomade déclara que la fillette qui lui avait été confiée par sa mère, qu'il n'avait jamais eu l'intention de l'enlever, qu'il en avait eu soin comme de ses enfants, et qu'il la lui ramènerait telle qu'il l'avait prise. Le magistrat après avoir reçu les déclarations de cet individu, se retira avec la fillette, qu'il ramena à Lille par le train de dix heures et demi du soir.

Ce que dit l'enfant

Arrivé à Lille, M. Faivre conduisit la petite Fernande à son bureau et à son tour l'interrogea. La malheureuse fillette semble « bêtée » de séjour qu'elle fit en compagnie de ces romanciers. Elle ne sait ni lire ni écrire. Lorsque le magistrat lui posa quelques questions, elle se borna à répondre que Mattet lui donnait la garde de ses petits enfants, et que jamais il ne l'avait battue. Le commissaire lui demandant si elle était heureuse de revoir sa mère, la fillette éclata en sanglots, criant: Maman! Maman! Après lui avoir fait donner un repas substantiel, M. Faivre l'installa dans son bureau, où, sous la garde vigilante de ses inspecteurs, elle passa la nuit.

Rendue à sa famille

A la première heure, M. Faivre délégua un inspecteur rue Malpart, où habite la mère de Mme Colle, afin de l'informer de l'heureuse issue de ses recherches. Immédiatement, la grand-mère se rendit à la gare, où, à neuf heures, elle pénétra dans les bureaux de la brigade mobile.

A sa vue, la fillette se jeta dans ses bras, et l'enfant mêlant leurs larmes. Après quelques instants de ces « doux et reconfortants épanchements », la grand-mère non sans avoir, avec effusion, remercié le chef de la brigade mobile, se retira emmenant avec elle l'enfant enfin retrouvée. Mme Colle, on le sait, était depuis quatre semaines en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur pour y subir une douloureuse opération. Par une circonstance bizarre, elle quitta jeudi après-midi l'hôpital à l'heure précise où sa fille était retrouvée par M. Faivre.

Redoutant que l'heureuse nouvelle ne soit préjudiciable à l'état de sa fille, le grand-mère conduisit la petite Fernande chez elle et par une voisine lui présenta Mme Colle. Celle-ci se trouvait à ce moment à l'hôpital Saint-Sauveur pour y faire examiner un autre de ses enfants, âgé de 8 ans, blessé au pied, qu'elle était allée chercher la veille à l'hôpital général, où il était placé. On peut juger de la joie de la mère en apprenant que sa fille était retrouvée et l'attendait chez sa grand-mère.

Sans perdre un instant, Mme Colle, d'une traite, se rendit chez sa mère. « Décrite la scène que se produisit entre la mère et l'enfant qui lui avait été ravie il y a deux ans, nous est impossible. C'est un mélange de larmes qu'elles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

La petite Fernande vient au « Réveil »

Dans le courant de l'après-midi, nous avons reçu la visite de Mme Colle, avec sa fillette, qui venait nous remercier de notre appui dans cette pénible aventure. La petite Fernande a bien voulu nous faire le récit de son long séjour parmi la famille Mattet: « J'étais chargée de laver la vaisselle et le linge et j'avais la garde des enfants. Deux parents, M. Mattet, était plutôt sévère à mon égard, cependant je n'ai pas trop à me plaindre, mais il ne me donnait, pour me voir, que de misérables barbes. Les époux Mattet voulaient-ils me rendre méconnaissable, je ne sais; mais ils ne firent couper mes cheveux, ce qui me donnait l'air d'une bonne femme. Quand nous lui demandions pourquoi, ses cours de ses voyages à travers les villages, elle n'avait pas fait de questions sur sa situation et me demanda qu'on voulait bien écrire à ses parents, l'enfant nous répondit: « Je n'aurais jamais osé leur dire, de peur d'être battue, car les époux Mattet tenaient beaucoup à moi pour les services que je leur rendais. »

« Ains, un jour, dans un village près d'Avennes, une dame que j'avais mise au courant, demanda l'adresse de mes parents à mon tour, afin de me faire retourner dans l'endroit où ces derniers se trouvaient. Elle me gronda très fort. »

« Ayant demandé, à plusieurs reprises, de retourner près de mes parents, les époux Mattet me répondirent chaque fois qu'ils ignoraient où ces derniers se trouvaient, et leur état pas possible de me renvoyer. »

« Il y a deux mois environ, M. Mattet reçut une lettre d'une de nos parentes de Saint-Quentin, à laquelle ma mère avait écrit, et dont elle n'avait jamais reçu de réponse. Dans cette lettre, ma mère me demandait, on disait que ma mère était prête à mourir. Je demandai aussitôt en pleurant qu'on veuille bien me renvoyer pour voir ma petite mère. M. Mattet me répondit: « Quand j'aurai des sous, je t'achèterai des habits et tu t'en retourneras. »

« Jeudi matin, lorsque les deux messieurs qui me ramèneront à Lille causèrent avec les époux Mattet, je me trouvais au cabinet Justin avec les enfants. Soudain, on m'appela, disant que le patron avait quelque chose à me dire. Mon cœur battait bien fort, je vous assure. Je m'accourais en hâte, et lorsque j'appris que les deux messieurs me cherchaient pour me rendre à ma mère, je ne savais plus ce que je faisais. Je voulais partir de suite sans attendre. »

« Cependant, M. Mattet déclarant qu'il ne voulait pas que je retourne seule, changea les sandales que j'avais aux pieds par une paire de galoches qu'il alla acheter. »

« On ne peut se faire une idée de la joie que provoqua la mère et la fille d'être réunies après une séparation de plusieurs années, et que toutes deux croyaient bien être éternelles.

Les Evénements d'Haiti

L'accord du gouvernement haïtien et des représentants des puissances... Les républicains s'embarqueront dimanche. Port-au-Prince, 20 mars. — Les croiseurs américains « Des Moines » et « Dubouque » sont arrivés. L'embarquement des réfugiés a été réglé entre le ministre de France et M. Bureau, ministre des affaires étrangères d'Haiti. Le « d'Estrees » est parti pour Gonaves, emportant M. Rouzier, vice-consul de France. Dimanche matin, le général Firmin et les autres réfugiés seront remis au commandement à « d'Estrees » et transportés immédiatement à Saint-Thomas. Le Bremon s'occupera de transporter à Kingston (Jamaïque) les réfugiés qui se trouvent aux consulats allemand et espagnol de Saint-Marc et des Gonaves. Le vapeur marchand « Bavaria », qu'on